



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE
N° 97.00.620.014.0 DU 7 AOUT 1997

Balance TESTUT modèle B200P

DELIVRE PAR : sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris (France).

EN APPLICATION : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/C.E.E. du 22 juillet 1993.

DELIVRE A : Ets TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, BP 11, 62401 Béthune (France).

CONCERNANT : une balance électronique à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à indication du poids seul, ou du poids et d'un tarif postal, à une seule ou à deux étendues de mesure, destinée ou non à la vente directe au public, ou à un usage postal.

CARACTERISTIQUES : Classe de précision : III.

Max	e	T	Min usage postal	Min autres usages
Max ≤ 3 kg	≥ 1 g	≥ - 3 000 g	5 e	20 e
3 kg ≤ Max ≤ 6 kg	≥ 2 g	≥ - 6 000 g		
6 kg ≤ Max ≤ 10 kg	≥ 2 g	≥ - 9 998 g		
10 kg ≤ Max ≤ 15 kg	≥ 5 g	≥ - 9 995 g		
W1 Max ₁ ≤ 3 kg	e ₁ = 1 g	≥ - 9 998 g	5 e ₁	20 e ₁
W2 Max ₂ ≤ 10 kg	e ₂ = 2 g		5 e ₂	20 e ₂

VALABLE JUSQU'AU : 6 août 2007.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 8 pages.

Tous les plans, schémas (n°s 6438-1 à 4) et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 18-315.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA



NOTICE DESCRIPTIVE

Balance TESTUT B200 P

1 - NOM ET TYPE DE L'INSTRUMENT

La balance TESTUT modèle B200P est un instrument de pesage à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à indication du poids seul, ou du poids et d'un tarif postal, à une seule ou à deux étendues de mesure, destiné ou non à la vente directe au public, ou à un usage postal.

Toutes les propriétés de cet instrument qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraintes à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

2 - DESCRIPTION MATERIELLE ET FONCTIONNELLE

La balance TESTUT modèle B200P est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau reposant sur un support plateau par l'intermédiaire d'amortisseurs (plan n° 6438-1) ;
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte SCAIME conformément au tableau suivant :

Max	e	Type de capteur
Max ≤ 3 kg	≥ 1 g	AJ5
3 kg ≤ Max ≤ 6 kg	≥ 2 g	AJ10
6 kg ≤ Max ≤ 10 kg	≥ 2 g	AJ10BI
10 kg ≤ Max ≤ 15 kg	≥ 5 g	AJ15
W1 Max ₁ ≤ 3 kg	e ₁ = 1 g	AJ10BI
W2 Max ₂ ≤ 10 kg	e ₂ = 2 g	

- un dispositif calculeur utilisant un convertisseur analogique-numérique de type double rampe géré par un microprocesseur (plan n° 6438-2) ;

- un dispositif indicateur constitué des éléments suivants :
 - sur la face «opérateur» de la balance : un dispositif afficheur fluorescent comportant 2 composants de visualisation, destinés l'un à l'affichage du poids, et l'autre à l'affichage d'indications supplémentaires relatives au tarif postal, ou au comptage de pièces, ou à la détection de seuils de poids programmables (plan n° 6438-1) ;
 - sur une face d'un boîtier situé à l'extrémité d'une colonne fixée à la balance, ou relié à la balance par un câble, la répétition des indications de poids et de tarif lorsque les instruments sont destinés à la vente directe au public ou à l'usage postal (plan n° 6438-1) ;
- un clavier donnant accès aux options de la balance programmables par l'utilisateur :
 - sur les instruments à usage postal, le clavier est masqué, et utilisable seulement en phase d'initialisation ;
 - sur les autres instruments, le clavier donne également accès à la mise en œuvre du dispositif d'équilibrage de la tare, et aux fonctions de comptage et de détection de seuils ;
- un carter contenant ou portant les dispositifs décrits ci-dessus.

La balance TESTUT modèle B200P est équipée de :

- un dispositif de mise à niveau constitué de 4 pieds réglables,
- un dispositif indicateur de niveau,
- un dispositif de mise à zéro initiale,
- un dispositif de maintien de zéro,
- un dispositif indicateur de zéro,
- un dispositif stabilisateur d'indication à mise en œuvre optionnelle,
- un dispositif permettant d'ajuster la balance en tenant compte de l'accélération de la pesantur à son lieu d'utilisation, mis en œuvre par l'automate d'ajustage lors du contrôle final chez le fabricant.

La balance TESTUT modèle B200P peut être équipée de :

- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de la tare à effet soustractif, et d'un dispositif indicateur de la mise en œuvre du dispositif de tare,
- un dispositif de mise à zéro automatique,
- un dispositif automatique de changement d'étendue de pesage,
- un dispositif indicateur d'étendue de pesage active.

3 - CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES

Les principales caractéristiques métrologiques de la balance TESTUT modèle M200P sont les suivantes :

- classe de précision : III

Max	e	T	Min usage postal	Min autres usages
Max ≤ 3 kg	≥ 1 g	≥ - 3 000 g	5 e	20 e
3 kg ≤ Max ≤ 6 kg	≥ 2 g	≥ - 6 000 g	5 e	20 e
6 kg ≤ Max ≤ 10 kg	≥ 2 g	≥ - 9 998 g	5 e	20 e
10 kg ≤ Max ≤ 15 kg	≥ 5 g	≥ - 9 995 g	5 e	20 e
W1 Max ₁ ≤ 3 kg	e ₁ = 1 g	≥ - 9 998 g	5 e ₁	20 e ₁
W2 Max ₂ ≤ 10 kg	e ₂ = 2 g		5 e ₂	20 e ₂

- étendue de température : - 10 °C/+ 40 °C
- alimentation 230 V, 50 Hz.

4 - INTERFACE

La balance TESTUT modèle B200P est équipée d'une interface de communication bidirectionnelle destinée à la communication :

- avec un dispositif imprimeur compatible ayant fait l'objet d'un certificat d'essai délivré par un organisme notifié en application du paragraphe 8.1 de la norme EN 45501 ou citée dans un certificat d'approbation CE de type, ou respectant le point 3.2 du document WELMEC 2 révision 2 de juillet 1996,
- ou avec un dispositif informatique utilisé pour déterminer le tarif postal, selon un protocole de type IP2420 ou défini par le service postal utilisateur,
- ou avec un automate lors de l'ajustage et du contrôle final chez le fabricant, selon protocole réservé.

Lorsque la balance porte les scellements prévus ci-après, cette interface est conforme aux prescriptions de l'article 5.3.6 (5.3.6.1 et 5.3.6.3) de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993.

5 - CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Lorsque la balance est ajustée chez son fabricant en tenant compte de l'accélération de la pesantur à son lieu d'utilisation, un code constitué par un nombre compris entre 18 et 70 apparaît dans son dispositif afficheur à la mise sous tension.

Lorsque la balance a été ajustée au lieu d'utilisation, le code correspondant est 00.

6 - CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Lorsque la balance TESTUT modèle B200P comporte 2 étendues de pesage, la commutation de l'étendue inférieure W1 à l'étendue supérieure W2 est automatique lorsque le résultat de la mesure est stable et supérieur à Max₁. La commutation de W2 à W1 est également automatique après retour au zéro brut.

Pour les balances TESTUT modèle B200P réservées à l'usage postal :

- Le résultat de la mesure est transmis à un dispositif informatique utilisé pour déterminer le tarif postal. Le tarif calculé est transmis en retour à la balance, et est affiché dans le dispositif afficheur dédié à cette utilisation.

Pour les balances TESTUT modèle B200P non destinées à l'usage postal :

- Des indications supplémentaires relatives au comptage de pièces ou à la détection de seuils de poids programmables peuvent optionnellement être obtenues. Ces indications n'interfèrent pas avec les exigences métrologiques.
- Lorsque la fonction de comptage a été activée après appui sur la commande «F» par l'utilisateur, le nombre de pièces apparaît dans l'afficheur inférieur, précédé de la lettre «n», et suivi du pictogramme «Pcs».

- Lorsque la fonction de détection de seuils de poids a été activée, 3 voyants situés à gauche de l'afficheur inférieur donnent à l'utilisateur une information permettant de comparer la valeur du poids mesurée à des valeurs préalablement choisies.

7 - SCELLEMENTS

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, la balance TESTUT modèle B200P est pourvue d'un dispositif de scellement décrit par le plan de scellement (plan n° 6438-3) figurant ci-après.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990 modifiée, article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié),
- soit une marque officielle d'un Etat membre de l'union européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'espace économique européen.

8 - INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification (plan n° 6438-4), scellée conformément au plan de scellement ou destructible par arrachement, de la balance TESTUT modèle B200P porte au moins les indications suivantes :

- la marque TESTUT,

- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques Max, Min et e, relatives à chaque étendue de pesage,
- la classe de précision,
- l'effet maximal soustractif de tare,
- le numéro du certificat d'approbation C.E. de type,
- un emplacement permettant le marquage C.E. de conformité.

Les caractéristiques métrologiques Max, Min et e doivent être répétées à proximité des dispositifs afficheurs d'indications primaires.

La mention «RESERVE A L'USAGE POSTAL», ou son équivalent dans la langue appropriée au pays d'utilisation de la balance, est portée à proximité de l'affichage du poids sur les instruments dont la portée minimale est fixée à 5 échelons.

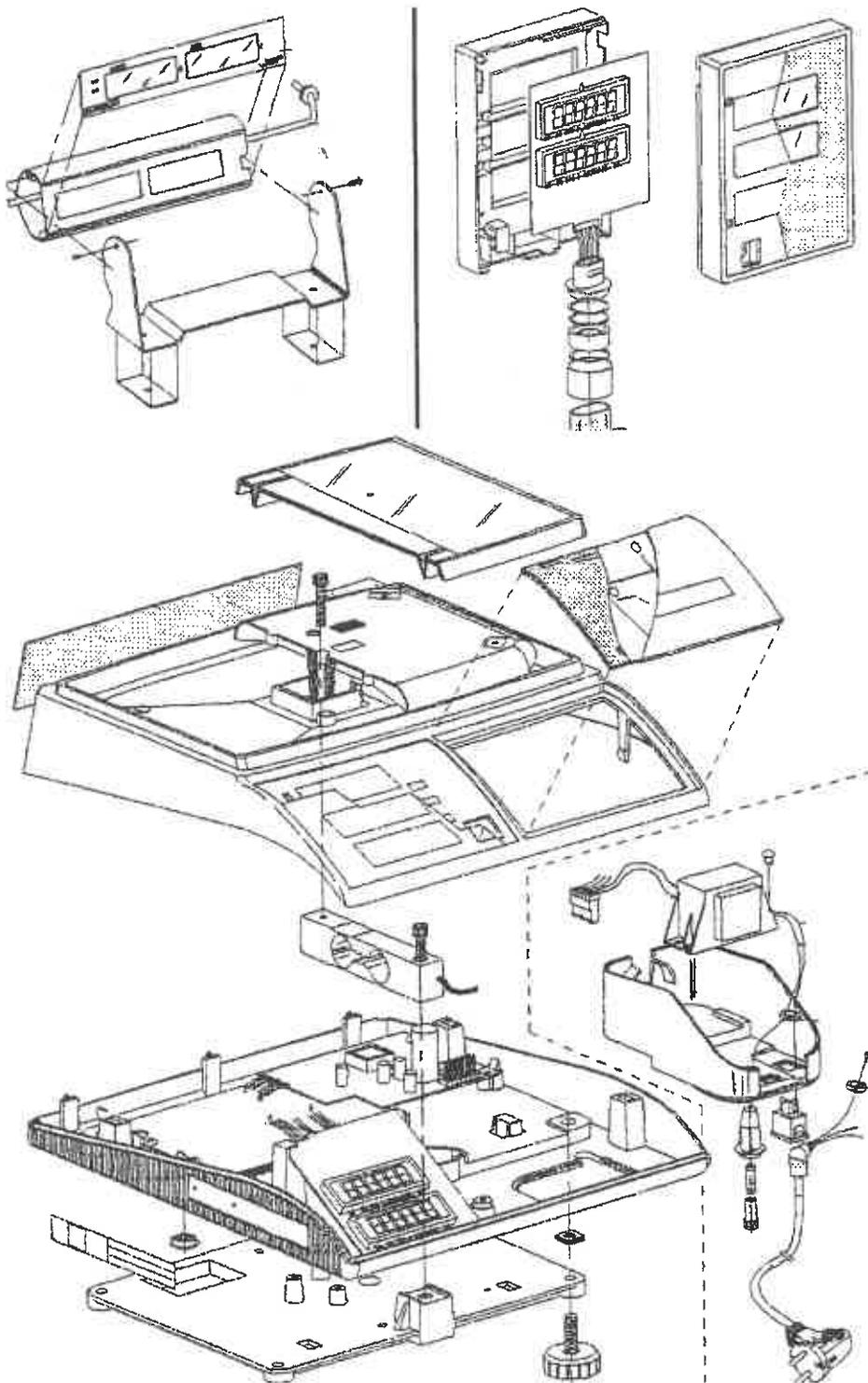
Lorsque la balance ne comporte pas de dispositif d'affichage destiné au client, la mention «INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC», ou son équivalent dans la langue appropriée au pays d'utilisation de la balance, est portée à proximité de l'affichage du poids.

9 - REMARQUE

La balance TESTUT modèle B200P objet du présent certificat peut être commercialisée sous la marque TESTUT, ou sous d'autres marques.

■ N° 6438-1
BALANCE TESTUT, B200P

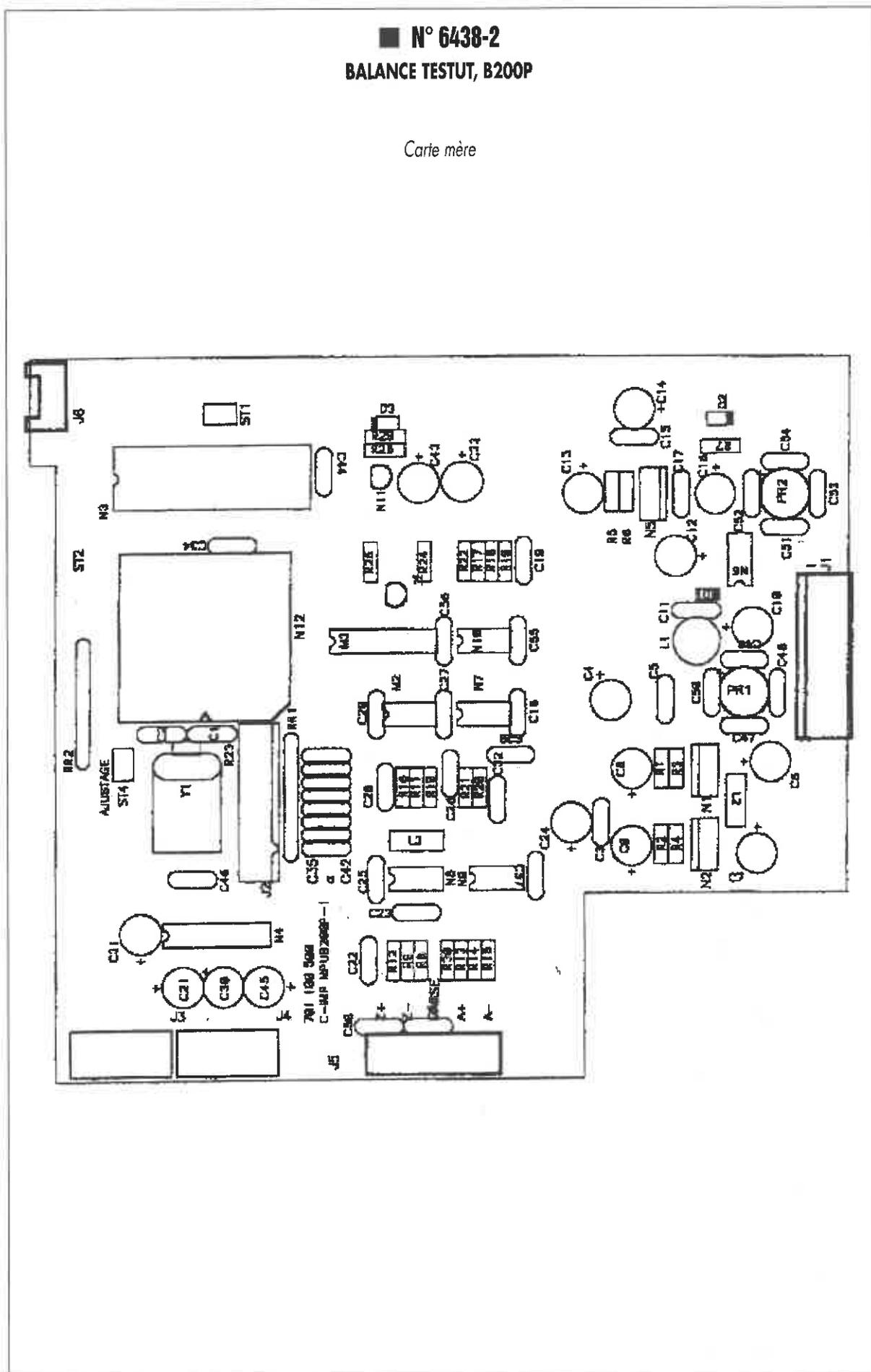
Vue éclatée





■ N° 6438-2
BALANCE TESTUT, B200P

Carte mère

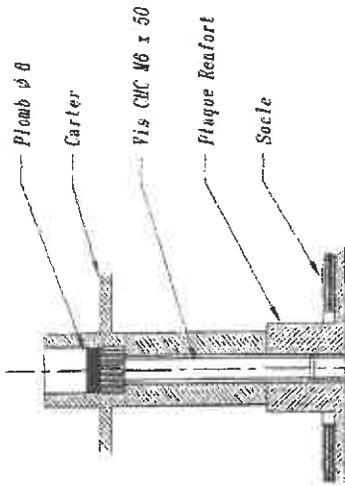


■ N° 6438-3
BALANCE TESTUT, B200P

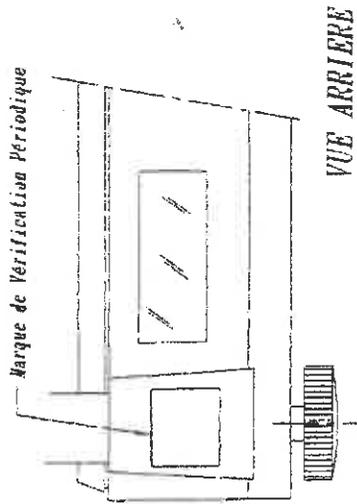
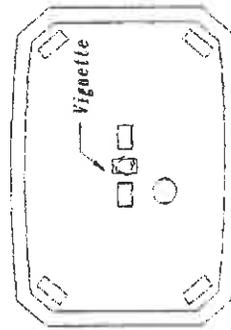
Plan de scellement

DISPOSITIF DE SCHELLEMENT - PLAQUE D'IDENTIFICATION - MARQUE DE VERIFICATION PERIODIQUE

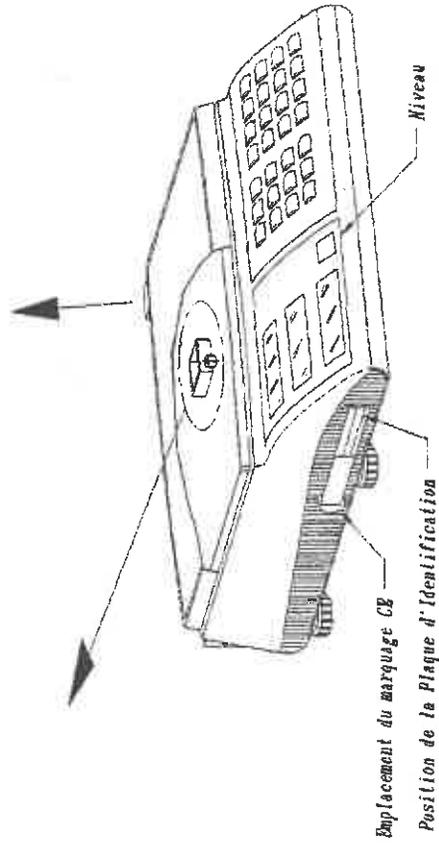
SCHELLEMENT PAR PLOMB INSCULPE



OU SCHELLEMENT PAR VIGNETTE



VUE ARRIERE

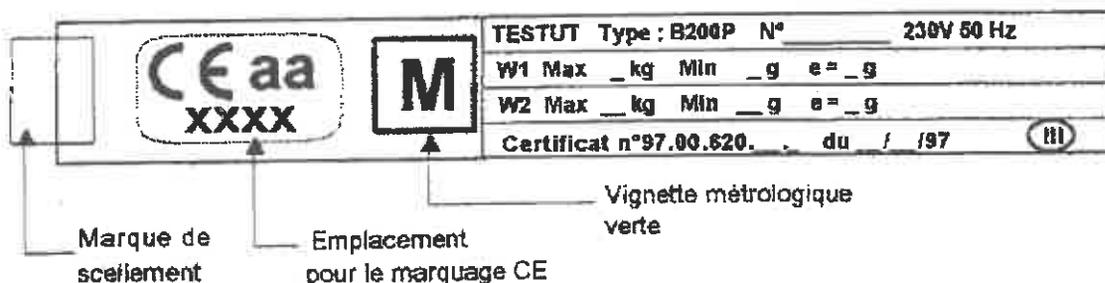


Emplacement du marquage CE
Position de la Plaque d'Identification

■ N° 6438-4
BALANCE TESTUT, B200P

Plaque d'identification

BALANCE A USAGE POSTAL
Plaque d'identification autocollante autodestructible



BALANCE POIDS SEUL
Plaque avec plomb de scellement

